

Sion, le 30.9.2015

INFORMATIONS POUR LES PATIENTS Consultations en cas d'urgences

Valais Romand et Région de Sierre,
suite à la fermeture des urgences à l'hôpital de Sierre

En cas d'urgence vitale : Composez le 144
(nécessitant l'arrivée d'une ambulance rapidement)

En cas de contact médical urgent,
mais ne nécessitant pas une intervention immédiate au contact du patient :

1. **contactez en premier lieu votre médecin de famille** ou son remplaçant pendant les heures ouvrables ;
2. **en dehors de ces horaires**, l'accès aux soins médicaux peut se faire via le **No de tél 0900 144 033** (0.50 sFr par appel + 2.00 sFr par minute) ; **un triage médical**, avec soit un conseil médical, soit une orientation vers le médecin de garde de la région, les structures de garde adaptées ou les urgences, est effectué les jours fériés 24H/24 et la nuit les jours ouvrables de 19H à 07H par un médecin;
3. pour la région de **Sierre**, une « **permanence médico-chirurgicale** » sera fonctionnelle pour des consultations ambulatoires à l'hôpital de Sierre de 09H à 18H heures et uniquement les jours ouvrables.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Dr. Monique Lehky Hagen
Présidente SMV

Dr. med JM Bellagamba
Directeur OCVS

Prof. E. Bonvin
Directeur Général HVS